

**Colloque - Pour un partenariat fort et équilibré en matière de circulation dans l'espace euro-méditerranéen
Etat des lieux, enjeux, perspectives – Tunis, 25 octobre 2013**

Intervention de S.E.M. François GOUYETTE, Ambassadeur de France en Tunisie



Monsieur le Ministre

Mesdames et messieurs les députés,

Monsieur le Directeur général,

Mesdames et messieurs,

Chers amis,

Permettez-moi, avant de débiter mon allocution, d'avoir une pensée émue pour les agents des forces de sécurité tunisiens qui ont perdu la vie avant-hier.

C'est un honneur pour moi de participer à l'ouverture de ce colloque organisé par France terre d'asile. Je me réjouis qu'il se tienne à Tunis, avec le soutien de l'Institut français de Tunisie, et qu'il rassemble tant d'interlocuteurs de haut niveau pour débattre des questions relatives à la circulation dans l'espace euro-méditerranéen.

Tout ici – décideurs, diplomates, universitaires, représentants de la société civile – avons conscience des enjeux considérables attachés à cette problématique.

L'actualité nous rappelle régulièrement, de façon dramatique, que **ces enjeux sont avant tout humains**. Ne serait-ce que ce mois-ci, plus de 300 personnes ont péri, noyées ou disparues en Méditerranée. Ce « *cimetière à ciel ouvert* », pour reprendre la formule du Ministre des Affaires étrangères, Laurent Fabius, est propre à révolter les consciences. C'est à l'opposé de ce à quoi nous aspirons tous pour la Méditerranée, et plus particulièrement pour la Tunisie.



Maison du Droit et des Migrations

**Colloque - Pour un partenariat fort et équilibré en matière de circulation dans l'espace euro-méditerranéen
Etat des lieux, enjeux, perspectives – Tunis, 25 octobre 2013**

Mais l'indignation ne suffit pas. Ces drames sont un appel à l'action et en premier lieu, à une réponse européenne coordonnée, en lien avec le pays de la rive Sud de la Méditerranée. La question est d'ailleurs à l'ordre du jour du Sommet européen qui se tient depuis hier à Bruxelles.

L'intitulé de ce colloque appelle de ses vœux « *un partenariat fort et équilibré* » : effectivement, c'est dans **un esprit de partenariat** qu'il convient d'aborder ces enjeux de circulation, car c'est en travaillant ensemble que les pays du pourtour méditerranéen parviendront à mettre en œuvre des politiques efficaces répondant à nos attentes communes sur les questions migratoires. Un partenariat qui exige que puissent être examinés, de part et d'autres, les atouts mais aussi les obstacles à une coopération plus approfondie. Un partenariat qui doit également nous permettre de travailler sur les problématiques de développement. Un partenariat qui prenne en compte un contexte régional bouleversé, avec une donne politique transformée par les soulèvements de 2011.

Cet esprit est au cœur des efforts engagés tant par l'union européenne que par ses États. L'Union européenne (dont je salue les représentants présents et qui soutient également l'organisation de ce colloque) s'est engagée dans un processus visant à mettre en place des partenariats pour la mobilité avec plusieurs de ses voisins du Sud de la Méditerranée. Ces partenariats offriront aux pays concernés et à l'UE un cadre juridique clair et opérationnel en matière de mobilité permettant d'aborder les sujets migratoires dans leur globalité. La France s'en félicite. Avec la Tunisie, un nouveau dialogue est engagé depuis 2011.

Nous avons tous consciences des attentes fortes de la société civile, dont je salue la présence importante ici et dont les contributions à notre réflexion sont précieuses. Des attentes, notamment en matière de protection, de respect des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales qui font partie des valeurs communes consacrées par le partenariat entre l'UE et la Tunisie et découlent des engagements internationaux noués de part et d'autre. Il s'agit d'un élément normal de notre dialogue.

Avec plus de 700 000 Tunisiens résidant aujourd'hui en France et plus de 20 000 Français établis en Tunisie, nos deux pays savent quel est l'apport de la mobilité. Comme l'a rappelé le Président de la République, François Hollande, lors de sa visite en juillet dernier, « la France et la Tunisie sont liées, l'une à l'autre, par la culture, [...] par notre histoire, mais aussi par ce présent qui permet à de nombreuses familles issues de la Tunisie de vivre en France et à d'autres – françaises – de s'établir en Tunisie. C'est ce qui fait notre force, cette communauté de destin que nous partageons ».

Je n'ignore pas les critiques qui nous sont adressées sur les questions de circulation. Elles ne sont pas toujours infondées. Mais je crois qu'un examen sérieux exige de dépasser les conceptions erronées et autres idées reçues, c'est pourquoi je rappellerai ici **quelques chiffres**.



Maison du Droit et des Migrations

**Colloque - Pour un partenariat fort et équilibré en matière de circulation dans l'espace euro-méditerranéen
Etat des lieux, enjeux, perspectives – Tunis, 25 octobre 2013**

Alors même que le nombre de demandes de visas pour la France augmente chaque année (+13% encore en 2013), le taux de refus reste stable, autour de 10% et ce depuis des années, faisant de la Tunisie **l'un des pays qui bénéficie du plus fort taux de délivrance de visas**, au sein de l'ensemble du réseau diplomatique français.

J'évoquais tout à l'heure la question du développement et de la coopération entre les deux rives. Dans cette perspective, nous savons le rôle primordial que la jeunesse doit jouer. C'est pourquoi la France a une politique de mobilité en faveur de la jeunesse tunisienne. Près de 20 000 Tunisiens étudient en France, 4000 étudiant s'inscrivent chaque année dans nos universités, dont 1000 bénéficient – chaque année également – d'une bourse accordée par le gouvernement français.

La Tunisie est aussi le seul pays au monde à bénéficier de notre programme d'échange de jeunes volontaires du service civique imaginé par Martin Hirsch. Ce programme favorise une mobilité sud-nord, mais aussi, il ne faut pas l'oublier, une mobilité nord-sud, permettant le rapprochement des sociétés civiles.

Le tout, pour que des jeunes des deux rives puissent, dans les meilleures conditions, étudier, développer leurs compétences, acquérir une expérience, dont on sait qu'elle sera un atout pour eux et pour nos deux pays.

Cette dimension figure d'ailleurs au cœur du rapport par le Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, Michel Vauzelle, remis le 9 octobre au Président de la République : l'une de ses neuf propositions consiste précisément à œuvrer à la création d'une plateforme de concertation pour la mobilité des jeunes dans l'espace euro-méditerranéen, avec comme ambition la construction d'une véritable identité euro-méditerranéenne. Cette idée peut contribuer à nourrir nos réflexions.

Sans doute la gestion des questions migratoires dans cet espace euro-méditerranéen est-elle perfectible. Soit. Examinons-en les enjeux, posons les questions et mobilisons nos efforts pour faire de cet espace un lieu de coopération, de partage et d'échanges, conforme à la vision humaniste qui est la nôtre

Excellente journée de travail à tous !

Je vous remercie.